

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2020-029

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	55
Votants	69
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 29 mai 2020

LE 4 juin 2020, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DES DECHETS 2019

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

PRESENTS :

Mmes ARNAUD, BORAS, BOUCAUD, CHABREYROU, DARTENCET, DUPEYRAT, FAURE, GONTHIER, KERGOAT, LABAILS, LONGUEVILLE-PATEYAS, MASSOUBRE-MAREILAUD, PERRAUD-DAUSSE, ROUFFINEAU, ROUX, SALINIER, SALOMON, TOULAT, TOURNIER.

MM. AUDI, BIDAUD, BUFFIERE, CHAPOUL, COUNIL, DENIS, DOBBELS, DUCENE, FALLOUS, GEORGIADES, GUILLEMET, JAUBERTIE, KHAIRALLAH, LE MAO, MALLET, MARC, MARTY, MOISSAT, MOTARD, MOTTIER, NARDOU, NOYER, PARVAUD, PASSERIEUX, PERPEROT, PIERRE NADAL, PROTANO, REYNET, ROLLAND, ROUQUIE, SCHRICKE, SERRE, TALLET, TENAILLON.

ABSENTS :

Mmes : CONTIE, DATRIER, DORET, LEON, LUMELLO, MONTEIL-MAYAUD, MOULENES, RAT.

MM. : BARBANCEY, BEYLOT, CIPIERRE, COLBAC, DUNOYER, FARGE, LACOSTE, LAGUIONIE, LAROCHE, LE VACON, LEGAY, LEON LARENAUDIE, MACARY, MARTINEAU, MATHIEU, MOSSION, RATIER, ROUSSARIE, VIROL.

POUVOIRS :

M. FARGES	Pouvoir à	M. DENIS	Mme MAYAUD	Pouvoir à	Mme TOULAT
M. ROUSSARIE	Pouvoir à	M. DOBBELS	M. COLBAC	Pouvoir à	Mme SALOMON
M. VIROL	Pouvoir à	M. DOBBELS	M. BARBANCEY	Pouvoir à	Mme LABAILS
M. LARENAUDIE	Pouvoir à	M. AUZOU	M. CIPIERRE	Pouvoir à	M. SCHRICKE
Mme MOULENES	Pouvoir à	M. GEORGIADES	M. MOSSION	Pouvoir à	M. PROTANO
Mme CONTIE	Pouvoir à	Mme LABAILS	Mme DORET	Pouvoir à	M. DUCENNE
Mme DATRIER	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE	Mme RAT	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE

OBJET : RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DES DECHETS 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, et le décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 impose la rédaction d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Que par ailleurs, la loi du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique rendra celui-ci facultatif à compter de 2021.

Qu'une nouvelle politique de collecte a été délibérée en février 2016.

Que celle-ci fixe les orientations en matière d'organisation de la collecte et des niveaux de service proposés aux usagers. Elle poursuit un objectif important de maîtrise des coûts qui vise à compenser les impacts financiers exponentiels des coûts de traitement, liés notamment à la fiscalité écologique, par une réorganisation complète de la collecte.

Que les efforts ont payé, les budgets sont maîtrisés depuis l'engagement de cette orientation forte. Pour autant, l'évolution à venir des coûts de traitement sera certainement difficile à contrer, tant la fiscalité environnementale évolue de façon de plus en plus coercitive sans discontinuer depuis 2010.

Considérant qu'en 2019, la collecte des déchets ménagers et assimilés et la collecte du verre sont assurées en régie. La collecte des déchets verts et celle des cartons du centre historique de Périgueux sont assurées par deux prestataires dans le cadre de marchés publics.

Que le parc de véhicules est composé de 29 bennes à ordures ménagères dont 5 bennes à chargement latéral, 6 camions équipés d'une grue et de 3 camions polybenne.

Que depuis le 1^{er} janvier 2019, le Grand Périgueux a transféré au SMD3 l'exploitation des neuf déchèteries, la communication ainsi que la prévention.

Que le Syndicat départemental des déchets de la Dordogne (SMD3) assure toutes les compétences relatives à la valorisation et au traitement des déchets ménagers et assimilés de ses collectivités membres, ainsi que le transport s'y rapportant.

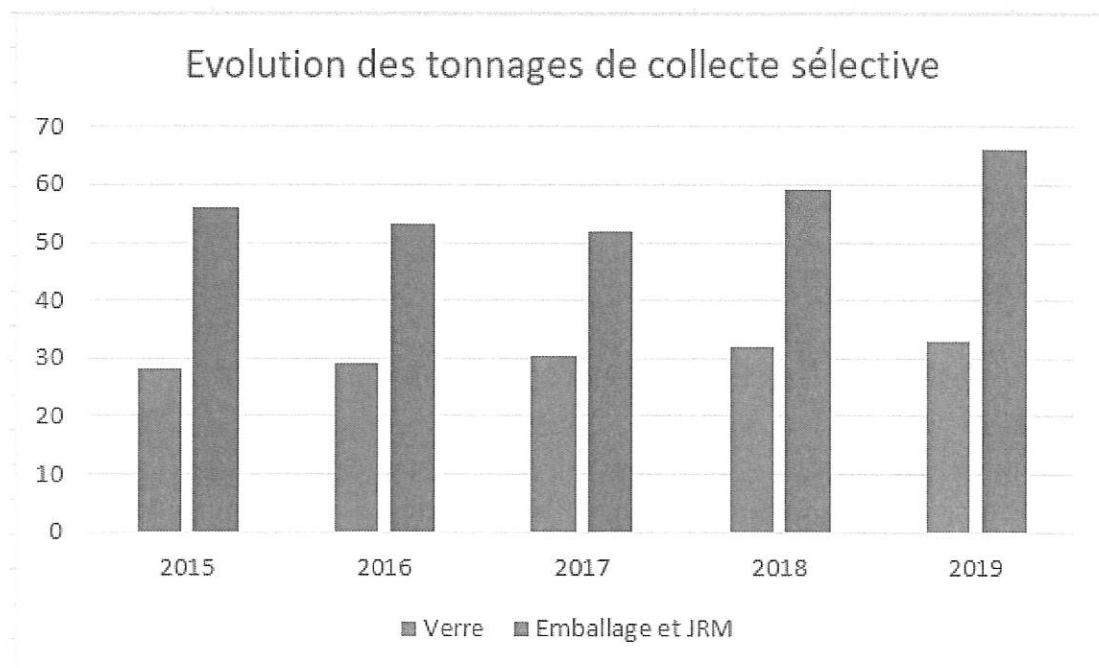
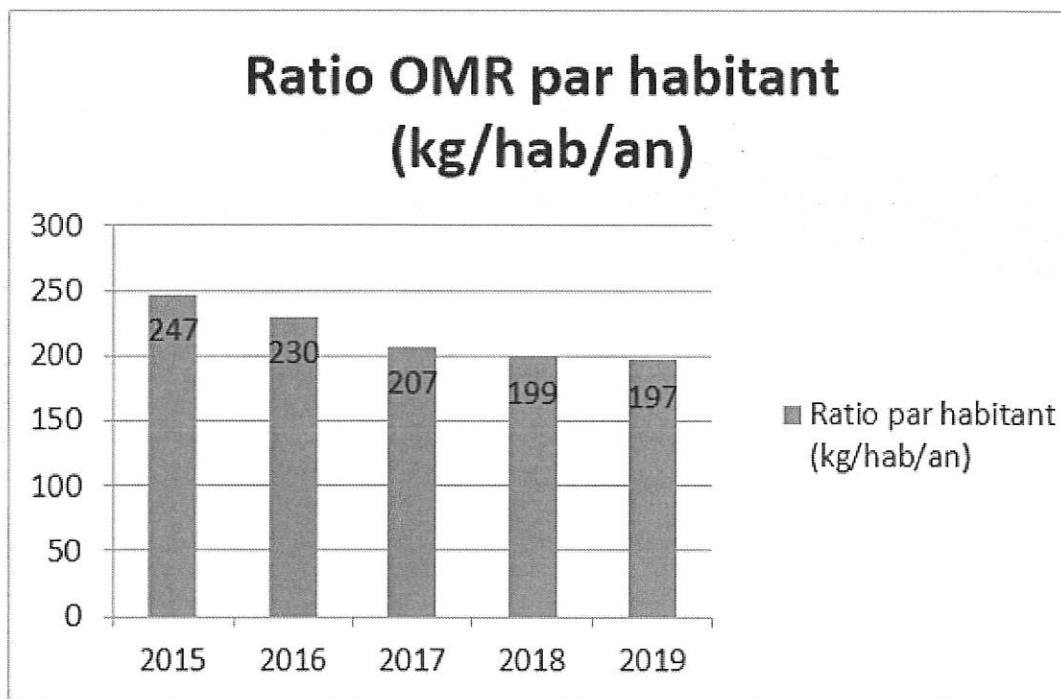
Que la commune de Savignac les Églises est collectée par le SMCTOM de Thiviers dans le cadre d'une convention.

LES TONNAGES 2019

- 20 381 tonnes d'ordures ménagères résiduelles : 197 kg/hab (-1,1 % entre 2018 et 2019). Performance nationale 2017 (254 kg/hab.) ;
- 3 411 tonnes de verre : 33 kg/hab. (+10 % entre 2018 et 2019). Performance nationale 2017 (30 kg/hab.) ;
- 6 875 tonnes de sacs jaunes et papiers : 66 kg/hab. (+14,7 % entre 2018 et 2019). Performance nationale 2017 (47 kg/hab.) ;
- 402 tonnes de textiles : 3,88 kg/hab. (+21 % entre 2018 et 2019). Performance nationale 2017 (3,4 kg/hab.) ;

- 166 tonnes de déchets verts collectés en porte à porte dans le cadre du marché de prestation de service : - 15 % entre 2018 et 2019. Les apports directs au SMD3 ont diminué de 35 % entre 2018 et 2019 ;
- 29 048 tonnes dans les déchèteries : 288 kg/hab. (-7,45 % entre 2018 et 2019). Performance nationale 2016 (217 kg/hab.).

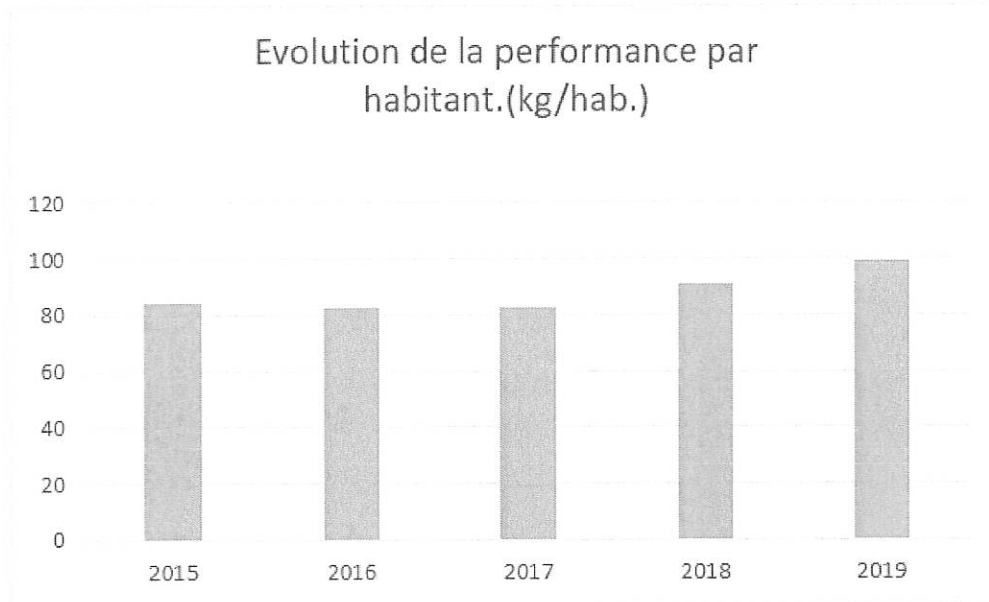
1. Evolution des tonnages de déchets ménagers et assimilés collectés.



Considérant que globalement, la production d'ordures ménagères résiduelles (sacs noirs) a diminué de 48 kg/an/hab. entre 2015 et 2019 ; soit - 25 %. Cette baisse de production est due à l'arrêt de la collecte des gros producteurs, et aussi, depuis 2018, à l'augmentation de la performance de collecte sélective. ; + 28,5 % de sacs jaunes et +12,5 % de verre.

Que le programme de déploiement des bornes enterrées a permis à l'agglomération de densifier les bornes à verre (actuellement au nombre de 450) et d'accroître considérablement les volumes de stockage des sacs jaunes. De plus, le maillage des bornes, qui s'affranchit des limites communales, est accessible à toute heure, et l'entretien régulier de ces équipements (nettoyage, ramassage des dépôts) contribue à la bonne utilisation de celles-ci.

Qu'ainsi, l'agglomération a collecté 99 kg/hab. de collecte sélective en 2019.

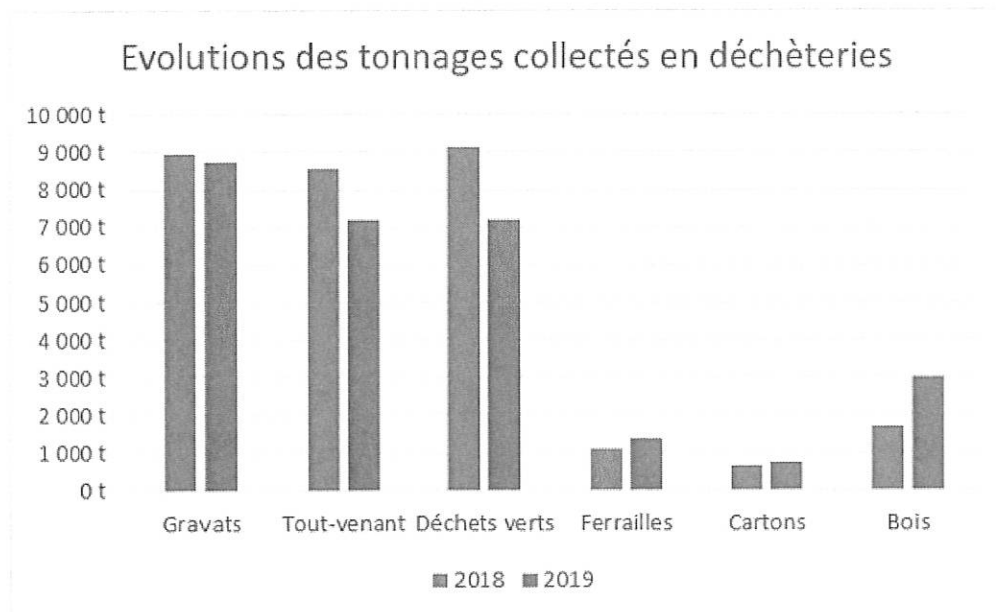


2. Répartition des tonnages et des modes de collecte.

Considérant que les déchets ménagers et assimilés (DMA) comprennent les ordures ménagères résiduelles, les déchets des collectes séparées ainsi que les déchets collectés en déchèterie, soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public de collecte.

Que la production de déchets ménagers et assimilés est de 608 kg/habitant. Celles-ci étaient de 632 kg/hab. en 2018. Performance nationale (580kg/habitant/an de DMA en 2017).

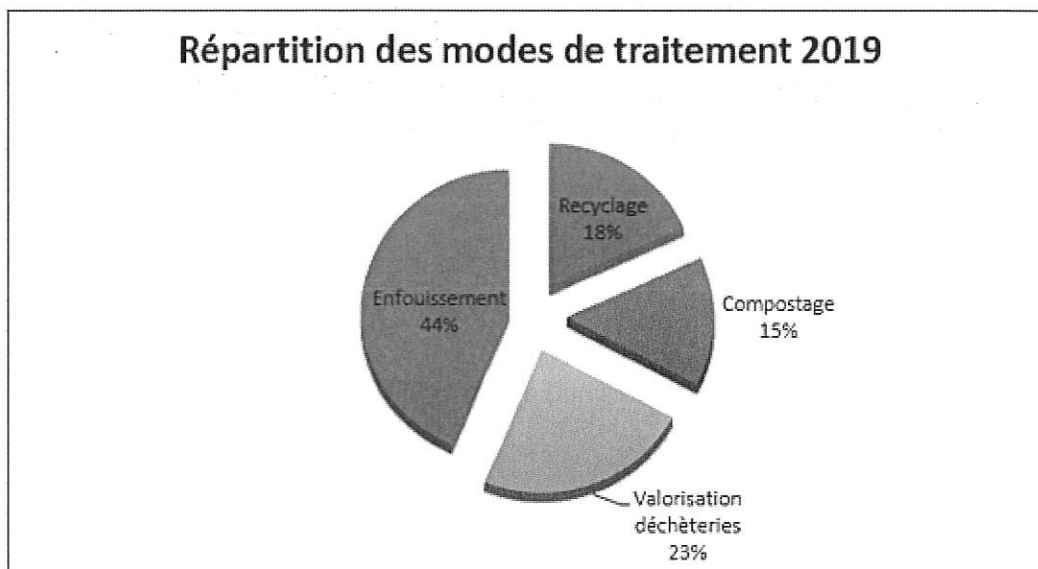
3. Evolution des tonnages en déchèteries



- Gravats : 8 714 tonnes; -2,72%
- Tout venant : 7 173 tonnes ; -19 %
- Déchets verts : 7202 tonnes ; -26 %
- Ferrailles : 1 375 tonnes ; + 19 %
- Cartons : 753 tonnes ; +14,75 %
- Bois : 2 980 tonnes ; + 43,70 %

Que l'apport dans les déchèteries a diminué de 6,9 % par habitant par rapport à 2019.

Que le graphique ci-dessous présente la répartition des modes de traitement. 44 % des tonnages collectés sont enfouis, et le reste est dirigé vers des filières de valorisation. Le taux de valorisation est de 56 %, il était de 55 % en 2018.



LES EFFECTIFS 2019

Considérant qu'en 2019 les effectifs du service gestion des déchets est composé de 62 salariés.

Emplois* 2019	EFFECTIFS				Effectif au 31/12/2019	Variation 2019/2018
	Effectif au 31/12/2018	Départs 2019	Arrivées 2019			
TOTAL Emplois	82				62	-24%
Agent Collecte/Chauffeur	53	6			47	-11%
Agent compactage/collecte du verre	2	2			0	-100%
Agents de déchèteries	11	10			1	-91%
Agent polyvalent gestion des déchets	2		1		3	50%
Ambassadeur du Tri	2	1			1	-50%
Agent redevance spéciale	1				1	0%
Agent administratif / secrétaire	1				1	0%
Mécaniciens	3				3	0%
Encadrement intermédiaire	6	2			4	-33%
Cadres	1				1	0%

Que 12 agents ont rejoint le Syndicat départemental des déchets de la Dordogne (SMD3) dans le cadre du transfert de la compétence déchèteries, animation et prévention.

Que par ailleurs, 4 agents ont fait des choix de mobilité interne (service assainissement, système d'information et agent polyvalent au sein du service de la gestion des déchets) et un agent est parti dans le cadre d'une invalidité fin 2019.

Considérant que la variation du nombre d'emplois est de -24 % entre 2019 et 2018. Une nouvelle évolution des effectifs est à prévoir pour 2020, incluant notamment le transfert de deux agents au syndicat de rivière du bassin de l'Isle et le départ de deux agents en retraite.

Services	2018			2019		
	Nbre de jours	tx absence %	ETP	Nbre de jours	tx absence %	ETP
Administratif	161	4,90%	0,44	376	14,58%	1,02
Atelier	53	4,84%	0,15	6	0,54%	0,02
Collecte	1854	7,46%	5,07	1254	5,81%	3,43
Déchèteries	318	6,21%	0,87	0	0,00%	0,00

Que le taux d'absentéisme (maladie et accident de travail) a été de 5,81 % à la collecte en 2019.

LES PRINCIPALES ACTIONS 2019

1. Les bornes enterrées

Considérant qu'afin d'optimiser les coûts de collecte, il est prévu l'installation de 750 points de collecte par bornes enterrées. Ce nouveau mode de collecte constitue un programme d'investissement ambitieux de près de 9 M€. Le Grand Périgueux finance les équipements et la moitié du génie civil, tandis que les communes financent l'autre moitié.

Qu'en 2019, 155 points d'apport volontaires ont été installés, portant le nombre total à 560 bornes. Le montant de ces investissements est de l'ordre 2 290 000 € TTC pour le matériel et de 1 200 000 € TTC pour le terrassement.

Que la participation des communes pour 2019 est de l'ordre de 650 000 €.

Taux de couverture des Points d'Apports Volontaires au 31 décembre 2019



2. Les véhicules.

Considérant que la collectivité a fait l'acquisition de trois bennes à ordures ménagères équipées d'une grue pour un montant de 800 0 000 €.

3. Le transfert des déchèteries

Considérant que dans le cadre des engagements du transfert, une étude est en cours pour la création d'une nouvelle déchèterie à la Rampinsolle pour remplacer celles de Périgueux et Coulounieix-Chamiers. Conjointement, le SMD3 doit travailler à la création d'une déchèterie à l'Est du territoire pour remplacer celles de Boulazac et Tréllissac, et une à l'Ouest pour remplacer celle de Chancelade.

Que pour mémoire, la convention avec le SMD3 prévoit en effet la modernisation des déchèteries comme suit :

○ **Priorité 1 :**

La mise aux normes de la déchèterie de Breuilh.

- La fermeture des déchèteries de Périgueux et Coulounieix et la construction d'un nouvel équipement à La Rampinsolle sur Coulounieix Chamiers.
- La fermeture et reconstruction à proximité de la déchèterie de Chancelade.
- La fermeture des déchèteries de Boulazac et Trélissac pour en reconstruire une sur un site en cours d'identification sur Boulazac.

○ **Priorité 2 :**

- La construction d'une nouvelle déchèterie au Nord de la zone agglomérée de Périgueux.
- La fermeture des déchèteries les plus petites pour les remplacer par un dispositif plus efficace de déchèteries mobiles et concernant davantage de population.

Les coûts de fonctionnement

Section fonctionnement			
Dépenses	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Evolutions
Fonctionnement	10 192 873 €	10 043 654 €	-1,46%
Recettes	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Evolutions
Fonctionnement	11 735 958 €	11 766 665 €	0,26%
Solde	1 543 085 €	1 723 011 €	11,66%

Considérant que le montant de la dotation aux amortissements est par ailleurs de 1 100 000 € pour l'année 2019.

Que cela signifie, toutes choses égales par ailleurs, que l'équilibre du budget des déchets est équilibré mais fragile.

Qu'une attention particulière est donc portée à l'évolution des charges du service de collecte.

Considérant que les dépenses de fonctionnement ont diminué de 1,5 % entre 2018 et 2019. Elles étaient de 10 200 000 € en 2018 et de 10 045 000 € en 2019. Cette diminution est due au départ à la retraite de 2 agents, au transfert d'un emploi d'agent de collecte vers le SMD3 et la baisse de la consommation de carburant de 40 000 € (-8%).

Que les dépenses de lavage des bornes ont augmenté 30 000 € (augmentation du nombre de bornes).

Que la contribution de solidarité payée au SMD3 a augmenté de 150 000 €.

Que les recettes de fonctionnement se sont stabilisées Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est resté stable entre 2018 et 2019 (Il est de 10,50 %).

Qu'en termes financiers, la revente des matériaux issus de collecte sélective génèrent des recettes importantes grâce à la bonne performance des tonnages collectés. (286 000 €, + 7,5 % par rapport à 2018).

Que le montant de la redevance spécial est de 268 000 €. (Stable par rapport à 2018).

Les perspectives 2020.

Considérant que l'année 2020 devrait être articulée autour de plusieurs chantiers :

1. La poursuite du programme de déploiement des bornes enterrées

Que le Grand Périgueux prévoit de déployer 150 points supplémentaires, portant ainsi le nombre à 710 points fin 2020. La suite du programme s'étend sur l'ensemble du périmètre de l'agglomération.

Que le montant des investissements programmés est de l'ordre de 3 400 000 € HT.

2. L'organisation de la collecte

Considérant qu'à compter du 1er janvier, le Grand Périgueux collecte en régie la commune de Savignac les Eglises et a mis fin à la convention avec le SMCTOM de Thiviers. L'économie sera de l'ordre de 55 000 €.

3. Vers le transfert de la collecte.

Que le Grand Périgueux a délibéré en faveur de la mise en place de la tarification incitative à l'échelle départementale, et dans ce cadre, pour l'étude du transfert préalable de la collecte des déchets au SMD3, dans une optique d'unification de la politique départementale des déchets. La question du transfert de gestion de la collecte sera donc mise à l'ordre du jour prochainement.

4. La tarification incitative.

Considérant que dans le cadre de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte qui vise à réduire l'enfouissement de 50 % des ordures ménagères résiduelles à l'horizon 2025, Le SMD3 a conduit une étude au niveau départemental, et le conseil communautaire a délibéré favorablement le 18 octobre 2018 pour la mise en œuvre de la tarification incitative. Le mode de tarification retenu est la redevance incitative.

Que ce mode de tarification s'appliquera à l'ensemble du département selon un calendrier progressif.

Que selon l'ADEME qui accompagne les collectivités et les soutient financièrement, la mise en œuvre effective prend environ trois ans.

Que l'ADEME accompagnera financièrement l'agglomération à hauteur de 1,1 M€ pour le fonctionnement et 450 000 € pour les investissements.

Que Le calendrier proposé est le suivant :

- 2020 : De septembre à novembre, enquête auprès des usagers pour constituer la base de données et les opérations de communication,
- Fin 2020 et début 2021 : Installation des systèmes d'identification (bennes, bacs, bornes enterrées), phase tests techniques et période de facturation pédagogique,
- 2022 : Facturation sous forme de redevance à la place de la TEOM.

Ce nouveau mode financement nécessite d'adapter les équipements en place pour permettre l'identification des usagers.

L'agglomération devra :

- équiper toutes les bornes enterrées de lecteurs de cartes,
- fournir des badges aux usagers.
- équiper les bacs individuels de puces d'identification, ainsi que les bennes de lecteur de puces.

Le budget prévisionnel est de l'ordre de 1 600 000 €.

Ce vaste mouvement d'évolution technique et d'unification tarifaire par la redevance incitative doit logiquement s'accompagner d'une organisation unifiée, à l'échelle départementale, au sein d'une structure unique.

5. La collecte des encombrants.

L'agglomération a lancé un marché de collecte des encombrants réservé à l'économie sociale et solidaire afin d'harmoniser ses propres services, en complément de l'action de certaines communes.

6. Le budget prévisionnel de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement seront en augmentation de 1,9 % par rapport à 2019. Pour 2020, le montant est de 10 396 000 € pour 2020 contre 10 200 000 € en 2019.

Les évolutions proviennent uniquement des contributions à verser au SMD3.

Les recettes attendues auraient dues être de l'ordre de 12 040 000 € avec l'augmentation du taux de la TEOM de 0,5 points. Compte tenu de la crise sanitaire qui a touché le territoire, et les conséquences sur les ménages, l'augmentation ne sera pas appliquée. Ainsi la perte de recette sera de l'ordre de 500 000 €, ce qui correspond aux augmentations du SMD3.

Les postes suivants sont en diminution :

- La reprise en régie de la collecte de Savignac les Eglises : -55 000 €
- La masse salariale : -300 000 €

Les postes suivants sont en augmentation :

L'année 2020 sera marquée par une augmentation de la contribution au SM D3.

Celle-ci est articulée autour de quatre axes :

- Création d'une nouvelle contribution de revente : 197 000 €
- Exploitation des déchèteries : 105 000 €
- Diminution de la réversion des recettes de revente des matériaux : - 174 000 €
- Augmentation de la TGAP de 1 € : 20 000 €

L'impact pour l'agglomération sera de 500 000 € pour 2020. (5% du budget de fonctionnement de ce service)

Les contraintes budgétaires à moyen terme : Entre 2019 et 2025, l'évolution de la taxe générale sur les activités polluantes qui pèse sur les déchets enfouis passera de 17 € à 65 € par tonne enfouies.

Au total, à l'horizon 2025, hors autres évolutions de coûts, une progression de 1,5 M€, soit 15% du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Ainsi, en raisonnant de manière théorique, le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères actuellement à 10,50%, pourrait être à court terme à près de 12%, ou en équivalent redevance, sauf à décider de financer ce service par les autres ressources fiscales.

La collecte des déchets verts.

L'agglomération du Grand Périgueux a attribué un marché de collecte des déchets en porte à porte à l'entreprise Entretien 24, pour une durée de 3 ans. Le budget prévisionnel est de 60 000 € par an.

Ce service est organisé selon 5 secteurs géographiques, selon un calendrier et est déclenché par appel des usagers du secteur concerné. Il est facturé 10 € par passage, pour un volume maximum de 1 m³. Le Grand Périgueux prend à sa charge 15 € par collecte.

Ce service est gratuit pour les personnes âgées de plus de 75 ans, les bénéficiaires de l'allocation personnalisée à l'autonomie et les personnes en situation de handicap.

En 2019, Entretien 24 a collecté les déchets verts pour le compte du Grand Périgueux, du 4 mars au 28 novembre. Ce service n'est pas assuré de décembre à février, ainsi qu'au mois d'août.

Durant cette période, le prestataire a réalisé 120 tournées qui ont permis de collecter 166 tonnes (192 en 2019, soit - 15 %).

On comptabilise 3 599 usages sur la période de l'année 2019, répartis comme suit :

- 3 297 âgées de plus de 75 ans,
- 102 bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés,

- 195 non exonérés

Que le montant des dépenses pour le Grand Périgueux en 2019 fût de 63 500 € TTC.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Prend acte de la présentation du rapport annuel de la Gestion des Déchets.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	15 JUIN 2020	Pour extrait conforme	15 JUIN 2020
Délibération certifiée exécutoire à compter du	15 JUIN 2020	Périgueux, le	15 JUIN 2020

Le Président
Jacques AUZOU

